



CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 6 février 2018 à 19h00

Effectif Légal : 19 / En exercice	19
Présents à la Séance :	16
Absents :	03
Votants (dont 3 procurations) :	19

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 02 février 2018 - s'est réuni le **jeudi 18 janvier 2018 à 19 heures 00** en Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS sous la présidence de Monsieur Albert HENRY, Maire.

Madame Sophie GEORGEL, adjointe, a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	POUVOIR A
1. M. HENRY Albert, Maire	X			
2. M. BALANDIER Stéphane, 1 ^o Adjoint			X	Catherine BAZIN
3. Mme GRIVET Sophie, 2 ^o Adjoint	X			
4. M. MARCOU Daniel, 3 ^o Adjoint	X			
5. Mme GEORGEL Sophie, 4 ^o Adjoint	X			
6. M. NGUYEN Thanh-Thinh, Conseiller Municipal	X			
7. Mme DEPREURAND Maryse, Conseillère Municipale	X			
8. M. BALLAND Jean-Claude, Conseiller Municipal	X			
9. Mme LEROY Catherine, Conseillère Municipale			X	Maryse DEPREURAND
10. Mme BAZIN Catherine, Conseillère Municipale	X			
11. M. DURUPT Pascal, Conseiller Municipal	X			
12. Mme BOOTZ Marie-Annie, Conseillère Municipale	X			
13. M. LESEUIL Guy, Conseiller Municipal	X			
14. Mme DOSTERT Betty, Conseillère Municipale	X			
15. Mme ANDRE Karin, Conseillère Municipale			X	Guy MANSUY
16. M. MANSUY Guy, Conseiller Municipal	X			
17. M. SUARDI Jean-Marie, Conseiller Municipal	X			
18. M. CORNU Michel, Conseiller Municipal	X			
19. M. TRAHIN Jean-Paul Conseiller Municipal	X			

N° 9 LE CONSEIL MUNICIPAL SE PRONONCE SUR L'URGENCE

N° 10 MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ÉCOLE ALFRED RENAULD

DELIBERATION N° 9/2018

LE CONSEIL MUNICIPAL SE PRONONCE SUR L'URGENCE

Le Maire informe que, conformément à l'article L2121-11 et 12 du CGCT, il a souhaité utiliser la procédure de délai d'urgence pour provoquer la réunion de ce Conseil Municipal.

En effet, comme suite aux annonces faites concernant la fermeture à l'étude d'une classe à l'école Alfred Renauld de Plombières-les-Bains, il était prévu de proposer à l'assemblée de voter une motion contre cette fermeture à l'occasion de la prochaine réunion du conseil municipal, le 1^{er} mars 2018. Toutefois, les évènements tendant à se précipiter, le Maire a pris la décision de provoquer une réunion du conseil municipal en urgence pour voter cette motion

Il invite l'assemblée à passer au vote, comme le réclame le code général des collectivités territoriales, afin de se prononcer dans un premier temps sur la procédure d'urgence.

M. TRAHIN fait la déclaration suivante :

« Nous avons, à de nombreuses reprises, attiré votre attention sur les risques pour notre commune concernant la baisse de population (ex : question n° 16, 8^{ème} série : suppression de services (collège, organisme financiers...))

Aujourd'hui, il a fallu que la minorité vous sollicite pour que vous réunissiez le conseil municipal afin de faire voter une motion contre la fermeture d'une classe à l'école Alfred Renauld.

De par nos remarques, questions orales et dialogues avec nos concitoyens, preuve en est que notre action demeure utile pour notre commune.

Il serait bon, et nous le sollicitons une fois de plus, que vous puissiez nous associer avec des plombinois volontaires à réfléchir et participer aux décisions en amont en installant enfin des commissions dignes de ce nom. »

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

APPROUVE le recours au délai d'urgence.

DELIBERATION N° 10/2018

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ÉCOLE ALFRED RENAULD

Le Maire donne lecture de la motion qui sera adressée à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale des Vosges :

***MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL
CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE
A L'ÉCOLE ALFRED RENAULD***

Les élus de la commune de Plombières-les-Bains réunis en conseil municipal, le 06 février 2018, désapprouvent la décision annoncée oralement à Monsieur le Maire par Madame l'Inspectrice académique, de la fermeture probable d'une classe à l'école Alfred Renauld à la rentrée 2018.

Le courrier de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Vosges daté du 21 décembre 2017 confirmait l'étude en cours pour cette éventuelle fermeture.

La commune de Plombières-les-Bains a subi la fermeture de trois classes en 10 ans. Elle a également connu la fusion de ses trois écoles en 2013, ce qui a déjà été un effort considérable en comparaison à d'autres communes.

A souligner que lors de la conférence des territoires du 17 juillet 2017, Monsieur le Président de la République avait déclaré que les territoires ruraux ne peuvent être la variable d'ajustement et qu'il n'y aurait plus aucune fermeture de classes dans les zones rurales. Ce message semble contradictoire avec la réalité observée dans nos territoires.

Une pétition portée par les parents d'élèves circule en ligne (www.unepetition.fr/non-a-la-fermeture-de-classe-plombieres)

Notre effectif des classes est loin d'être catastrophique. A la rentrée 2017, l'effectif pour 7 classes était de 20,4 élèves. Il est par ailleurs observé que les effectifs pour les années à venir augmentent, vu le taux de natalité en hausse en 2016.

Une mobilisation des parents d'élèves avec le soutien marqué des élus s'est déroulée le 26 janvier dernier pour demander le maintien de cette classe. La population était présente pour appuyer la démarche. Monsieur le Maire a par ailleurs écrit à Monsieur le Directeur de l'Académie pour marquer sa désapprobation vis-à-vis de cette décision. Une copie de ce courrier a été adressée à Monsieur le Préfet des Vosges, Monsieur le Président du Conseil Départemental et Monsieur le Député de la circonscription de Remiremont.

Le Conseil Municipal, déplore fortement cette annonce de fermeture d'une classe pour la rentrée scolaire prochaine, et dénonce cette décision. Tous estiment qu'elle portera considérablement atteinte à la qualité de l'enseignement apporté aux élèves. Les élus souhaitent assurer une scolarisation des enfants dans les meilleures conditions grâce à un service public de qualité confié par l'état à l'Education Nationale.

M. MANSUY fait la déclaration suivante :

« M. le Maire,

Dans la motion de soutien que vous proposez, vous citez Monsieur le Président de la République qui lors de la 1^{ère} conférence nationale des territoires réunie le lundi 17 juillet 2017 au Sénat s'engageait « à ce qu'il n'y ait plus de fermeture de classe dans les écoles primaires » et il complétait « (...) dans l'attente des conclusions d'un travail portant sur une évaluation partagée des besoins en matière d'école et de santé d'ici fin 2017 pour construire un plan d'action conjoint entre les territoires et l'État ».

Ça fait rêver non ?

Mais où en est ce travail d'évaluation ? A-t-il été mené ? Est-ce que des représentants de la collectivité, des parents d'élèves, des membres de l'équipe éducative ont été entendus pour exprimer un avis, fait des propositions ? Rien, absolument rien !

Plombières a déjà subi à maintes reprises des coupes chirurgicales au sein de ses services publics qui laissent de profondes cicatrices dans notre paysage. L'école qui a dû se réorganiser pour absorber 3 fermetures de classes et la fermeture de l'école de Ruau ; il a fallu se résoudre

à accepter la fermeture de la gendarmerie, la fermeture de la perception ! La modification des horaires de la poste avec comme conséquence directe la difficulté pour les usagers d'utiliser au mieux ce service et un risque de fermeture faute de clients ? Les menaces qui pèsent sur les collèges ? Sans parler des conséquences directes qui pèsent sur les acteurs économiques...

Jusque quand devons nous accepter à ce que nos territoires ruraux disparaissent sous prétexte que certains pensent et décident à la place de ceux qui les habitent et les font vivre ?

Ce soir, nous nous retrouvons mobilisés et unis pour rappeler aux dirigeants de ce pays qu'il ne suffit pas de s'exprimer devant les médias et de déclamer de grandes intentions, mais qu'ils sachent que nous voulons faire vivre nos territoires et que les habitants qui y habitent méritent le respect.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Préfet, plutôt que de réduire les budgets, de considérer l'éducation comme une variable d'ajustement budgétaire, plutôt que de transformer nos enfants en chiffres pour justifier des moyennes, soutenez-nous afin que tous ensemble, parents, enseignants, habitants, élus nous conservions nos écoles pour que nos enfants puissent grandir sereinement et sainement et qu'ils trouvent et occupent leur place de citoyens du monde.

Sans ambiguïté, nous soutenons cette motion de soutien et nous profitons de l'occasion pour remercier les enseignants pour leur travail et les parents d'élèves pour leur engagement.

En conséquence,
Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

VOTE la motion, se prononce contre cette mesure de fermeture annoncée, et demande le maintien de la classe concernée pour la rentrée 2018.

L'ordre du jour de la séance du mardi 06 février 2018 (délibérations n° 9 à 10) étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 15.		
Albert HENRY, Maire.	Stéphane BALANDIER, 1 ^{er} Adjoint. <i>- excusé, pouvoir à Catherine BAZIN -</i>	Sophie GRIVET, 2 ^{ème} Adjoint.
Daniel MARCOU, 3 ^{ème} Adjoint.	Sophie GEORGEL, 4 ^{ème} Adjoint.	Thanh Tinh NGUYEN, Conseiller Municipal.
Maryse DEPRÉDURAND, Conseillère Municipale.	Jean-Claude BALLAND, Conseiller Municipal.	Catherine LEROY, Conseillère Municipale. <i>- excusée, pouvoir à Maryse DEPREURAND</i> -
Catherine BAZIN, Conseillère Municipale.	Pascal DURUPT, Conseiller Municipal.	Marie-Annie BOOTZ, Conseillère Municipale.
Guy LESEUIL, Conseiller Municipal.	Betty DOSTERT Conseillère Municipale.	
Karin ANDRE, Conseillère Municipale. <i>- excusée, pouvoir à Guy MANSUY -</i>	Guy MANSUY, Conseiller Municipal.	Jean-Marie SUARDI, Conseiller Municipal.
Michel CORNU, Conseiller Municipal.	Jean-Paul TRAHIN, Conseiller Municipal.	